

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HOERDT

1 rue de la Tour

67720 HOERDT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025 A 18 H 30

Date de la convocation : 10 février 2025 – transmise par voie électronique

Membres présents : 10

Membres excusés : 7

Membres absents : 0

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Président,

Membres présents :

Pour le Conseil Municipal :

Madame la Vice-Présidente, Nadia STOLL,

Mesdames Sylvia ECKERT, Christiane WOLFHUGEL, Mélanie LALLEMAND,

Monsieur Mathieu TAESCH,

Pour les personnes extérieures :

Mesdames Caroline OFFERLE, Andrée FRITZ, Christine KLEINMANN,

Messieurs Charles BRANDT, Antoine JUND.

Membres absents excusés :

Mesdames Béatrice DERLAND, Caroline MAECHLING, Catherine MISCHLER, Martine

PIRON, Sarah ERNEWEIN, Christiane SAEMANN,

Secrétaire de séance : Monsieur Charles BRANDT

* * * * *

CA/2025/008 : SUBVENTIONS AUX ORPHELINS

Il est demandé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de reconduire la subvention destinée aux enfants orphelins de père et/ou de mère jusqu'à l'âge de 16 ans révolu.

Il est proposé de fixer le montant de la subvention à la somme de 200,00 € par enfant.

La subvention orphelin n'ayant pas été versée en 2024, elle sera versée en 2025 en plus de la subvention de 2025.

Une famille est actuellement concernée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire le versement de la subvention aux enfants orphelins de père et/ou de mère jusqu'à l'âge de 16 ans révolu, qui s'élève à 200,00 € par enfant,

AUTORISE Monsieur le Président à verser la subvention pour 2024 et 2025,

INDIQUE que les subventions seront versées aux représentants légaux,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

Accusé de réception en préfecture
067-266700749-20250217-CA-2025-008-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Adopté à l'unanimité.

Publié le 18 février 2025
Transmis à la Préfecture le

21/02/25

Pour extrait conforme,
Hoerd, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance,
Charles BRANDT



Le Président,
Denis RIEDINGER

